

Séance du jeudi 13 février 2025 à 18h45

Date de convocation : vendredi 7 février 2025

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2025
- Demandes de subventions :
- DETR-DSIL : poteaux incendie (régularisation)
- DETR-DSIL : salle communale lotissement Les Rossignols (régularisation)
- DDSR: enfouissement réseaux rue du Château d'eau
- Communauté de communes : enfouissement réseaux rue du château d'eau
- Convention de partenariat véloroute V46 cœur de France à vélo et ses annexes
- Demande de cession gratuite de parcelle
- Informations et questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DUBOIS - M. OZANNE (arrivé à 18h55) - Mme OUVRAT – M. DUPRÉ – M. ROUAULT - P. CRIBELIER (arrivé à 19h15)

Absents excusés ayant donné procuration: Mme BRISSET Annie à M. OZANNE Thierry

 $\begin{cal}Absente: Mme & COURTEAUX - M. & COURTEAUX - Mme & LOUPIAS - Mme & ASTIER-BOURBON - Mme \\ LATREILLE \end{cal}$

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

DETR – DSIL: poteaux incendie (régularisation)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de modifier la délibération concernant la demande de DETR-DSIL, en effet, la préfecture demande à faire apparaître le pourcentage.

L'estimation des travaux établie s'élève à 10 626.76 € HT pour la création de deux poteaux à incendie.

La commune sollicite une subvention au titre de l'année 2025 d'un montant de 5 313.38 € HT soit 50 % du montant HT des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention DETR-DSIL au titre de l'année 2025 pour la création de deux poteaux à incendie.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	10
ABTENSION	
CONTRE	

DETR-DSIL: salle communale lotissement Les Rossignols (régularisation)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de modifier la délibération concernant la demande de DETR-DSIL, en effet, la préfecture demande à faire apparaître le pourcentage.

L'estimation des travaux établie s'élève à 244 295 € HT (gros œuvre : 203 295 € - aménagement extérieur : 36 000 € - mobilier : 5000 €) auxquels s'ajoutent : 21000 € HT de maitrise d'œuvre et 5220 € HT de frais d'études soit un montant total de 270515 € HT

La commune sollicite une subvention au titre de l'année 2025 d'un montant de 69 435 € HT soit 25.7 % du montant HT des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention DETR-DSIL au titre de l'année 2025 pour la construction d'une salle multi-activités,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	10
ABTENSION	
CONTRE	

DDSR: enfouissement réseaux rue du Château d'Eau

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que la commune peut prétendre à la subvention au titre de la dotation départementale de solidarité rurale (DDSR) auprès du conseil département pour le dossier de renforcement de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication de la rue du Château d'eau.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 139 012.80 € HT.

La commune sollicite une subvention de 24 000 € représentant 17.30 % des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention pacte financier au titre de l'année 2025 pour les travaux de renforcement de distribution d'énergie auprès du conseil départemental.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

Communauté de communes : enfouissement réseaux rue du Château d'Eau

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents que la commune peut prétendre à la subvention au titre du pacte financier et fiscal auprès de la communauté de communes Val de Cher Controis pour le dossier de renforcement de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication de la rue du Château d'eau.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 139 012.80 € HT.

La commune sollicite une subvention de 27 479 € représentant 19.80 % des travaux.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la demande de subvention pacte financier au titre de l'année 2025 pour les travaux de renforcement de distribution d'énergie auprès de la communauté des communes.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

Convention de partenariat véloroute V46 Cœur de France à vélo et ses annexes

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents qu'il convient de signer une convention avec la communauté de communes Val de Cher Controis et celle du Romorantinais Monestois pour l'entretien de la véloroute, cœur de France à vélo.

Reste à la charge de la commune, les travaux d'aménagement, d'entretien (nids de poules, ...) de sécurisation, conformément aux obligations légales.

Mais également l'entretien régulier des aires de repos et les mobiliers financés par la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat.
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou à son représentant, à effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

POUR	11
ABTENSION	
CONTRE	

Demande de cession gratuite de parcelle

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal présents d'un mail reçu en mairie en date du 22 janvier 2025 de la famille Brousse.

La famille Brousse souhaite faire donation à la commune d'une parcelle cadastrée E756 au lieu-dit « Les Camuzeries » d'une superficie de 8390 m².

Ce terrain est situé en zone A (agricole) du PLU, enclavée et n'est desservi par aucun réseau, il ne fera pas l'objet d'un reclassement en zone constructible.

Après exposé en en avoir délibéré, le conseil municipal refuse la proposition de donation de la parcelle appartenant à la famille Brousse.

POUR	
ABTENSION	
CONTRE	11

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que plusieurs procédures sont en cours au niveau du tribunal administratif :

- En mars, suite à un dépôt sauvage de gravats, la commune sera présente en tant que « victime »
- Un sujet pour une concession cimetière
- Le passage d'un busage communal sur une parcelle d'un particulier avec également un édifice en pierres appartenant au Département.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle obligation légale de débroussaillement en Sologne et sur le massif de Gros Bois.

Afin de limiter la propagation des feux de végétation, il convient à chaque propriétaire de débroussailler à 50 ml autour des maisons les parcelles bâties ou non bâties.

Il ne faut plus d'arbre à plus de 3ml de haut autour des maisons.

Les chemins permettant l'accès aux pompiers doivent être nettoyés sur 2.50 ml de larg. et 4 ml de haut.

Dates à retenir :

Prochain conseil le 13 mars 2025

Toujours pas de date de prévue pour l'inauguration de l'usine de déferrisation

Commission finances le 24 février 2025 à 20h00 en mairie.

Commission scolaire le 03 mars 2025 à 18h30 en mairie.

Suite à une recrudescence d'animaux errants sur la commune, il est rappelé que dorénavant la délibération prise en 2022 sur le ramassage des animaux sera appliquée, les propriétaires se verront facturer les frais.

Le SMIEEOM propose une journée nature propre, avec des apports volontaires mobiles.

Les objets volumineux doivent être transportés par les services techniques de la commune.

Une demande de participation sera effectuée auprès des associations de la commune.

La commune n'a toujours aucun retour sur la demande de mise en place de bacs de collecte pour le tri sélectif (verre, papier, ...)

Monsieur DUPRE fait un point sur le recensement, à deux jours de la fermeture 99 % de retours. (Manque 7/8 fovers)

Monsieur Dupré, souhaite remercier Laurence pour l'aide apportée aux agents recenseurs.

70 % des retours se sont fait par internet.

Le nombre d'habitants est d'environ 1700 sur la commune (la population se maintien)

Le recensement permet également le calcul des dotations de l'Etat.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h00.